



De la matière plastique dans les cigarettes !

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 12 mai 2009

Je suis consommateur de cigarettes. Après avoir fumé j'ai eu des étourdissements ! J'ai cru à un malaise. Toute la journée j'ai eu le même problème. J'en ai parlé à mon ami et après avoir pris une cigarette dans mon paquet il a senti que chose ne tourne pas rond. Il a décidé d'ouvrir une cigarette et là par stupéfaction nous avons découvert qu'il y avait du plastique en grande quantité.

Que peut on faire ?

Cordialement M.C

Réponse :

Il faut tout d'abord vous adresser à votre médecin traitant pour qu'il vérifie si cet incident n'a pas de conséquences possibles sur votre santé. Il faut ensuite signaler ce fait à la [DGCCRF](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

Si vous avez conservé des cigarettes qui contiennent potentiellement les mêmes ingrédients, vous pouvez également citer à comparaître son fabricant devant un tribunal civil afin d'obtenir un dédommagement pour les risques anormaux que son produit vous aura fait courir. Pour que cette demande soit recevable, il vous faudra cependant opérer préalablement l'ouverture d'une seconde cigarette en présence d'un huissier et conserver les autres soigneusement dans leur état d'origine.